REPUBLIQUE FRANÇAISE **2012/….**

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 décembre 2012

DCM N° 12-12-01

Objet : État n° 6 de régularisation des décisions modificatives.

Rapporteur : M. TOULOUZE, Conseiller Délégué

En ce qui concerne le **Budget Principal**, cet état présente un total général de 5.088.961,25€ se décomposant comme suit :

- une section d'investissement d'un montant de 4.750.340,00 € ;
- une section de fonctionnement d'un montant de 338.621,25 €.

Pour la section d'investissement, le principal mouvement en dépense et recette concerne les écritures de fin d'année permettant de solder le crédit long terme renouvelable (ligne de trésorerie) : 4 900 000,00€ ;

Pour la section de fonctionnement, les principaux mouvements en dépenses concernent :

- l'ajustement des crédits pour le paiement des énergies (électricité et chauffage urbain) : 300 000,00€ ;

- la participation au reliquat des amortissements de la SASP FC Metz, préalablement à l'entrée en vigueur des nouvelles modalités d'occupation du domaine public du Stade Saint-Symphorien et de ses annexes : 150 000,00€ ;

- l'ajustement de la redevance versée au délégataire de stationnement de voirie (en fonction de la recette effective) : 38 621,25€.

Au sein du **Budget Annexe des Zones**, les mouvements en dépenses et recettes concernent les écritures de fin d'année sur la variation des stocks de terrains : annulation du stock initial pour 7 208 392,10€ et constatation du stock final pour 8 569 811,31€.

Au sein du **Budget Annexe du Camping**, le seul mouvement en dépense concerne de l'achat de petit matériel - quincaillerie (1 487,00€).
En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances entendue,

VU le projet d'état de régularisation des décisions modificatives présenté par le Maire pour l'exercice 2012, dont le détail est annexé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- DE VOTER ledit état arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements positifs réels	340,00	340,00
Mouvements positifs d'ordre	4.900.000,00	4.900.000,00
Mouvements négatifs réels	-150.000,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		-150.000,00
Totaux	**4.750.340,00**	**4.750.340,00**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements positifs réels	489.217,11	338.621,25
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-595,86	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	-150.000,00	
Totaux	**338.621,25**	**338.621,25**

Totaux généraux	**5.088.961,25**	**5.088.961,25**

BUDGET ANNEXE DES ZONES

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	8.569.811,31	7.208.392,10
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		1.361.419,21
Totaux	**8.569.811,31**	**8.569.811,31**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements positifs réels	0,00	0,00

Mouvements positifs d'ordre	7.208.392,10	8.569.811,31
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	1.361.419,21	
Totaux	**8.569.811,31**	**8.569.811,31**
Totaux généraux	**17.139.622,62**	**17.139.622,62**

BUDGET ANNEXE DU CAMPING

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		0,00
Totaux	**0,00**	**0,00**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements positifs réels	1.487,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-1.487,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	
Totaux	**0,00**	**0,00**
Totaux généraux	**0,00**	**0,00**

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Le Conseiller Délégué,

Jean-Michel TOULOUZE

Service à l'origine de la DCM : Finances

Commissions : Finances

Référence nomenclature «ACTES» : 7.1 Décisions budgétaires

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTEE A LA MAJORITE